

Une activité économique structurante pour les zones «fragiles» de la région

CONTEXTE

⊙ Des élevages qui valorisent des zones fragiles

- La production ovine est concentrée sur deux bassins de production, un dans les zones de montagne des Pyrénées-Atlantiques, l'autre dans le Nord-Aquitaine, essentiellement en Dordogne. Le maintien de l'élevage ovin y est important pour sauvegarder une activité économique structurante.
- Sont concernées : 9 % des exploitants agricoles régionaux mais 21 % de ceux des Pyrénées-Atlantiques et 11 % de ceux de la Dordogne.
- Une concentration territoriale dans les Pyrénées-Atlantiques : 64 % des exploitations, 78 % de l'effectif ovin et 70 % de la production (en TEC) de l'Aquitaine.

⊙ Deux productions spécifiques à l'Aquitaine : les produits fromagers de lait de brebis, la production d'agneaux de lait

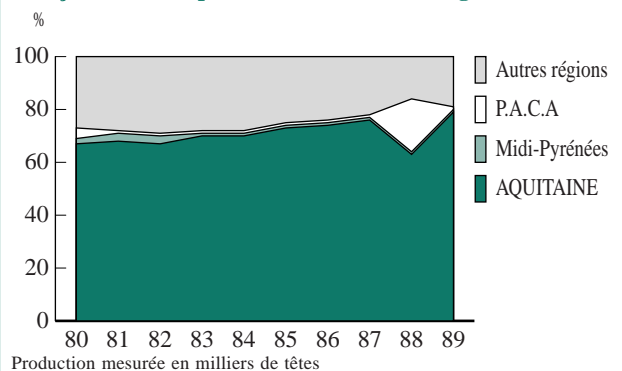
Deux productions caractérisent, aujourd'hui, l'Aquitaine face aux autres régions leaders dans la production ovine (Midi-Pyrénées, Corse, Languedoc-Roussillon, PACA).

- D'une part, la production de lait de brebis pour la fabrication de produits fermiers.
 - 1^{er} rang des produits fromagers avec des produits de renommée tels que le Pur Brebis des Pyrénées, AOC Ossau Iraty,
 - 2^{ème} rang de la production de lait de brebis (avec 17 % de la production nationale).
- D'autre part, la production d'agneaux de lait.
 - 1^{er} rang de la production d'agneaux de lait avec 46 % du tonnage national en 1997,
 - une part importante d'animaux exportés vif, notamment vers l'Espagne.
 - Depuis 1990, la région Midi-Pyrénées a pris de larges parts de marché en accroissant sa production alors que, dans le même temps, celle de l'Aquitaine diminuait. Depuis 1994, grâce aux efforts de la profession, la production régionale remonte pour atteindre, en 1997, son niveau de 1993.

⊙ Une production de qualité qui s'est fortement structurée

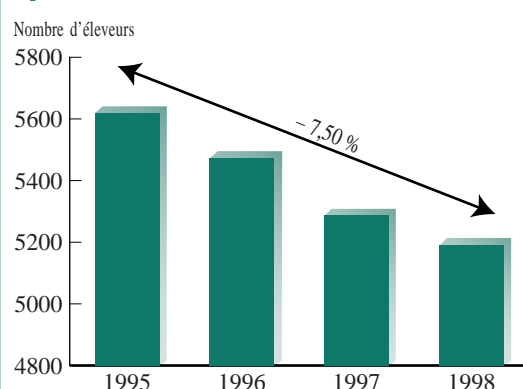
- Depuis dix ans, la filière ovine, au travers de l'AREOVLA puis accompagnée du Groupement Qualité, a développé la mise en place de labels rouges (1992 : l'Agneau de lait des Pyrénées, 1994 : l'Agneau fermier d'Aquitaine, 1997-1998 : travail sur l'Agneau de Pauillac) afin d'orienter la production régionale sur du haut de gamme, marché porteur, même en phase de dépression de la demande.
- Ainsi, aujourd'hui, l'Aquitaine est la deuxième région française productrice de produits sous signe de qualité.
- La réussite des opérations a tenu principalement au fait que la production a été structurée de l'amont (aujourd'hui, on estime que 50 à 60 % de la production est organisée) à l'aval.

Evolution de la contribution des principales régions française dans la production nationale d'agneaux de lait

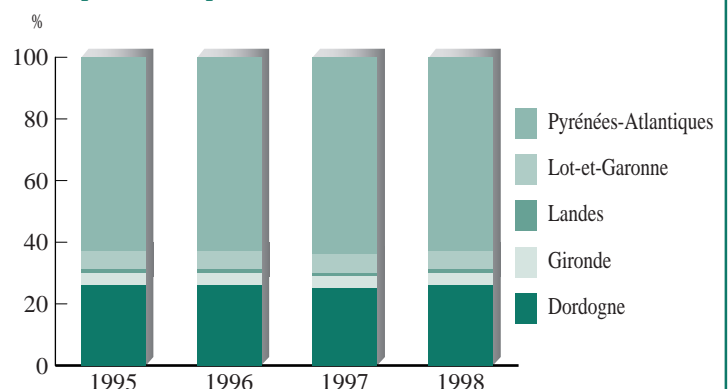


Source DRAF SAA. Traitement CRAA

Aquitaine. Evolution du nombre d'éleveurs



Répartition départementale du nombre d'éleveurs



Source AREOVLA/PCO. Traitement CRAA

ORIENTATIONS 2000-2006

La production ovine se trouve souvent concentrée dans des zones de montagnes ou dans des zones difficiles connaissant une forte déprise. Le maintien de l'élevage ovin est essentiel pour maintenir une activité économique et sociale dans ces zones.

La production ovine se doit également de développer la part de la production commercialisée sous signe officiel de qualité (label, certification, agriculture biologique...) afin de justifier, auprès des consommateurs, un prix supérieur à celui qui est appliqué à la marchandise importée.

Dans ces conditions, les actions d'orientation de la filière doivent viser un double objectif :

- favoriser la modernisation de l'appareil de production et de ce fait permettre de conforter les producteurs ayant un réel projet de développement ou des effectifs permettant d'assurer la pérennité de leur élevage,
- renforcer la restructuration de la filière et l'organisation économique des producteurs capable de développer des démarches de mise en œuvre de filière de qualité de taille suffisante pour avoir un impact auprès des consommateurs, en s'appuyant sur des opérations de promotion.

Pour répondre à ce double objectif, et à ce stade de la réflexion, plusieurs thèmes pourraient être explorés. Dans le domaine de la modernisation de l'appareil de production, il conviendrait de maintenir voire d'élargir l'action portant sur le financement des bâtiments d'élevage mise en œuvre.

Autres actions prioritaires, l'appui technique permettant aux éleveurs d'acquérir de nouvelles compétences pour mettre en œuvre des techniques de production prenant mieux en compte la demande qualitative des consommateurs. De plus, dans un souci d'amélioration de la compétitivité, des actions adaptées à la réalité de la région et pouvant par exemple porter sur des actions génétiques, des aménagements de bâtiments ou des acquisitions de cheptel doivent être mises en œuvre. Le développement de la production «Agriculture Biologique» pourrait également être envisagé dans le cadre du nouveau contrat Etat-Région.

Dans un schéma idéal, il faudra donc séparer les actions qui permettront la consolidation de l'outil de production et celles orientées autour du produit.

⊙ **Le maintien et le renforcement de l'appui technique «Références-Recherche-Expérimentation»**

autour des objectifs de contractualisation et d'amélioration de la qualité. Toutefois, il ne faut pas oublier de répondre aux besoins liés à l'amélioration et à la rationalisation du travail.

⊙ **La modernisation des bâtiments et équipements**

pour la rationalisation du travail et l'amélioration de la productivité.

⊙ **L'utilisation de l'amélioration génétique**

intégrée aux nouveaux besoins de la filière.

⊙ **Un accompagnement de la certification au niveau des éleveurs**

⊙ **Un accompagnement de la certification au niveau des entreprises**

⊙ **La nécessité d'un travail au sein des bassins de production**

⊙ **Le renforcement d'une organisation des producteurs dynamique**

devant

- prouver son efficacité pour renforcer leur nombre d'adhérents,
- montrer sa capacité à gérer l'adéquation production/valorisation la contractualisation.